

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE NICE COTE D'AZUR
REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 28 novembre 2008**

La séance est ouverte à 9 h 50
sous la présidence de monsieur Christian Estrosi,
président de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je vous propose de désigner Eric CIOTTI en qualité de secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel nominal des membres du bureau.

Monsieur Eric CIOTTI procède à l'appel des membres du bureau communautaire.

M. LE PRESIDENT.- Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer nos travaux.

Tout d'abord, je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2008.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

J'en viens à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Vous avez dans vos dossiers des délibérations qui sont légèrement amendées et la liste de ces petites modifications. Je vous demande de bien vouloir en tenir compte si vous avez des remarques à faire.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
PRESIDENT**

M. LE PRESIDENT.- Les deux premiers dossiers concernent la solidarité communautaire. S'il y a des questions à poser, les vice-présidents délégués y répondront bien évidemment.

o.1 Solidarité communautaire - Majoration des fonds de concours 2008

Il s'agit de la majoration de fonds de concours 2008 pour dix-neuf communes pour un total de 1 439 249 euros.

La délibération n° 0.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

o.2 Complément de dotation de solidarité communautaire 2008 pour les communes de Duranus, Coaraze, La Roquette-sur-Var et Saint-Blaise

Il s'agit du complément de dotation de solidarité communautaire pour les quatre plus petites communes, pour un total de 60 751 euros.

La délibération n° 0.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Nous avons maintenant quatre délibérations relatives à des changements d'affectation de fonds de concours sollicités par les communes suite au transfert de la compétence voirie à la Communauté d'Agglomération ou en raison de l'abandon de certains projets d'investissement. Cela donnera lieu à la passation d'avenants aux conventions signées avec les communes.

o.3 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2008 - Avenant n° 1 à la convention de coopération avec la commune de Cap d'Ail - Modification de la liste des opérations

o.4 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours complémentaire 2006 - Avenant n° 1 à la convention de coopération avec la commune de Vence - Modification de la liste des opérations

- 0.5** Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours complémentaire 2007 - Avenant n° 1 à la convention de coopération avec la commune de Vence - Modification de la liste des opérations

- 0.6** Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours complémentaire 2007 - Avenant n° 1 à la convention de coopération avec la commune de Levens - Modification de la liste des opérations

Les délibérations n° 0.3, 0.4, 0.5 et 0.6, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR LOUIS NEGRE,
PREMIER VICE-PRESIDENT**

1.1 Fier Entreprendre - Désignation des représentants

M. LE PRESIDENT.- Il faut désigner des représentants titulaires et suppléants. Je vous propose Roger MARTIN pour le poste de titulaire et de Florence BARALE pour le poste de suppléant.

S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets aux voix.

La délibération n° 1.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sont désignés : M. Roger Martin en qualité de titulaire et Mme Florence Barale en qualité de suppléant.

- 1.2** Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la mise en œuvre d'un centre d'innovation (Business Innovation Centre) - Lancement d'un appel d'offres ouvert

- 1.3** Accès des agents aux restaurants municipaux Corvésy, Thierry Maulnier et Riquier - Convention avec la ville de Nice

Les délibérations n° 1.2 et 1.3, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Je vous précise qu'une convention avec le conseil général sera présentée au conseil communautaire du 12 décembre pour permettre à nos agents d'accéder au restaurant du centre administratif départemental des Alpes-Maritimes. Celui-ci étant à proximité, cela facilitera la vie d'un certain nombre d'entre eux, j'ai négocié cela avec le président du conseil général !

1.4 Salon de l'emploi public 2009 - Constitution d'un groupement de commandes avec la ville de Nice - Convention

1.5 Recrutement de personnels composant la cellule du plan local pour l'insertion et l'emploi communautaire sur des postes existants

Les délibérations n° 1.4 et 1.5, mise aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose maintenant d'aborder une série de délibérations, 1.6 à 1.14, qui concernent le recrutement d'agents non titulaires pour lesquels je précise que les postes concernés existent déjà au tableau des effectifs.

1.6 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de responsable du renouvellement urbain au sein de la direction renouvellement urbain sur un poste existant

1.7 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'ingénieur travaux infrastructures et bâtiments au sein de la direction tramway et infrastructures de transports sur un poste existant

1.8 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de responsable des interfaces des systèmes de transports au sein de la direction transports et déplacements sur un poste existant

- 1.9 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de chargé de mission habitat au sein de la direction habitat et logement sur un poste existant**
- 1.10 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de chargé de mission habitat au sein de la direction habitat et logement sur un poste existant**
- 1.11 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de chargé de mission auprès du directeur général adjoint au pôle administration, ressources et conseil sur un poste existant**
- 1.12 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de chef de projets informatiques au sein de la direction des systèmes d'information territoriaux sur un poste existant**
- 1.13 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'ingénieur études et travaux au sein de la direction eau et énergie sur un poste existant**
- 1.14 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de responsable de la subdivision travaux sur un poste existant**

M. ALLEMAND.- Pour nous, ce sera un vote « pour » sur les 1.6, 1.7, 1.8, 1.9 et 1.10 et une abstention sur les 1.11, 1.12, 1.13 et 1.14.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Pas d'autre observation ? Je mets aux voix.

Les délibérations n° 1.6, 1.7, 1.8, 1.9 et 1.10, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les délibérations n° 1.11, 1.12, 1.13 et 1.14, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de M. Allemand).

- 1.15 Attribution d'indemnité accessoire pour des missions d'intérêt général**

M. LE PRESIDENT.- Il faut autoriser le principe de l'attribution d'indemnité accessoire au bénéfice d'agents publics réalisant des missions d'intérêt général au profit de notre établissement public.

La délibération n° 1.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

1.16 Attribution par utilité de service d'un logement de fonction au directeur général des services adjoint en charge du pôle développement durable et environnement de la délégation générale du développement durable et responsable du projet « union pour la Méditerranée »

La délibération n° 1.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

1.17 Logement de fonction - Modification de la délibération n° 17.2 du conseil communautaire du 3 février 2003

M. ALLEMAND.- Sur la délibération n° 1.17, ce sera une abstention parce qu'on fait le distinguo entre les logements de fonction des directeurs généraux adjoints et celui du collaborateur de cabinet. Il y a un vrai doute là-dessus. Je pense qu'autant les salaires sont libres et on peut tout faire au niveau des collaborateurs de cabinet, mais un logement de fonction c'est toujours très ennuyeux quant à la légalité. Ce sera donc une abstention sur l'ensemble de la délibération.

M. LE PRESIDENT.- Attendez, on ne mélange pas tout. Précisez bien les choses entre les membres de l'administration et le cabinet. Quelle est votre position ?

M. ALLEMAND.- Nous approuvons la délibération n° 1.16. Concernant la délibération n° 1.17, il y a deux choses : aucun problème sur le logement de fonction des directeurs généraux adjoints ; s'agissant du collaborateur de cabinet, autant on peut s'arranger sur les rémunérations qui sont libres pour les collaborateurs de cabinet et y inclure le logement de fonction, autant le fait d'affecter un logement de fonction est toujours sujet à de nombreuses questions au niveau de la légalité.

M. LE PRESIDENT.- C'est la loi. La loi dit qu'un cabinet a droit à un logement. Pas deux. Un. Un membre du cabinet au choix, c'est la loi qui le dit. C'est un rapport qui se conforme à la loi. On n'a pas droit à deux, on a droit à un, je vous le précise.

Cela ne vous empêche pas de vous abstenir, ce que je respecte parfaitement, mais j'aime autant que ce soit inscrit au procès-verbal : vous vous abstenez sur une disposition qui est prévue par la loi. Il n'y aura pas deux logements, la loi

prévoit un logement pour un membre du cabinet au choix, et ce n'est pas deux logements qui seront affectés à deux membres du cabinet, il n'y en aura qu'un.

Maintenez-vous votre abstention ?

M. ALLEMAND.- Oui, je m'abstiens.

La délibération n° 1.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de M. Allemand).

M. LE PRESIDENT.- J'enchaîne sur les dossiers du vice-président Henri REVEL.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HENRI REVEL,
VICE-PRESIDENT**

2.1 Développement de l'habitat - Agrément et attribution d'une subvention à l'immobilière des chemins de fer ICF Sud-Est Méditerranée pour l'acquisition-amélioration de 16 logements dont 13 en prêt locatif à usage social et 3 en prêt locatif aidé d'intégration 8 boulevard Jean-Baptiste Vérany à Nice - Affectation de l'autorisation de programme PLH 2008

La délibération n° 2.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Estrosi-Sassone, membre du conseil d'administration d'ICF Sud-Est Méditerranée, ne prend pas part au vote.

2.2 Délégation de la gestion et de l'attribution des aides à la pierre du parc public - Attribution d'une subvention au Logis Familial pour l'amélioration de la qualité du service de la résidence « Sainte-Rosalie » corniche Sainte-Rosalie à Nice

La délibération n° 2.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Estrosi-Sassone, membre du conseil d'administration de Logis Familial, ne prend pas part au vote.

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que le dossier 3.1 concernant la commande d'œuvre d'art pour le square Toja est retiré de l'ordre du jour.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HONORE COLOMAS,
VICE-PRESIDENT**

4.1 Mission de maîtrise d'œuvre relative à la mise en sécurité du tunnel Malraux et du tunnel du Paillon - Lancement d'un appel d'offres restreint

M. LE PRESIDENT.- Il nous faut désigner cinq conseillers communautaires titulaires et cinq conseillers suppléants pour siéger au jury.

Je vous propose de désigner :

- en qualité de titulaires : Jean-Raphaël NADAL, Marie ZARTARIAN, Philippe PRADAL, Hervé SPIELMANN et Catherine ALINAT ;
- en qualité de suppléants : Martine OUAKNINE, Jean-Claude GHIRAN, Denis SARETTA, Nadia LEVI, Michel SANTINELLI.

La délibération n° 4.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sont désignés pour siéger au sein du jury :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Jean-Raphaël NADAL	- Martine OUAKNINE
- Marie ZARTARIAN	- Jean-Claude GHIRAN
- Philippe PRADAL	- Denis SARETTA
- Hervé SPIELMANN	- Nadia LEVI
- Catherine ALINAT	- Michel SANTINELLI

4.2 Commune de Nice chemin de la Conque - Élargissement à 8 mètres des voies collinaires - Bilan de la concertation publique

- 4.3 Fourniture et installation de dispositifs d'éveil de vigilance, bandes podotactiles et dispositifs divers - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.4 Réalisation de travaux d'éclairage public - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.5 Travaux d'aménagement des rues Beautruch, Sorgentino et Auguste Gal quartier Saint-Jean d'Angély à Nice - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.6 Fourniture et pose de bornes et potelets sur l'axe tramway à Nice - Signature du marché**
- 4.7 Travaux de voirie pour la réalisation d'un accès ou d'une aire réservée aux véhicules de transports de fonds - Convention**
- 4.8 Travaux de signalisation horizontale et de sécurité - Signature du marché**
- 4.9 Acquisition de fournitures et de petits équipements pour l'entretien des chaussées et dépendances du réseau de voirie - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.10 Travaux de maintien en l'état des ouvrages d'art - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.11 Travaux de serrurerie sur les ouvrages d'arts - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.12 Élaboration des dossiers d'enquête et suivi des procédures de classement des voies privées dans le réseau communautaire - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

M. LE PRESIDENT.- Je précise que les montants du marché à bons de commande sont modifiés : ils passent de 25 000 euros HT à 30 000 euros HT pour le minimum et de 100 000 euros HT à 120 000 euros HT pour le maximum.

4.13 Travaux de voirie liés aux conditions climatiques - Interventions de sécurité et d'urgence sur les voies publiques lors d'épisodes climatiques défavorables - Signature du marché

M. LE PRESIDENT.- Je vous indique que pour les dossiers 4.3, 4.9 et 4.11, les imputations budgétaires ont été modifiées comme cela vous est indiqué sur le document qui vous a été distribué.

Y a-t-il des observations sur ces dossiers ?

S'il n'y en a pas, je les mets aux voix.

Les délibérations n° 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 4.11, 4.12 et 4.13, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ERIC CIOTTI,
VICE-PRESIDENT**

- 5.1 Travaux de construction de la déchetterie de La Trinité - Lot n° 1 terrassement, génie civil, réseaux - Signature du marché**
- 5.2 Fourniture de produits d'entretien pour les voiries - Information du bureau communautaire sur le choix des attributaires - Signature des marchés**
- 5.3 Acquisition de balayeuses et d'arroseuses - Information du bureau communautaire sur le choix des attributaires - Signature des marchés**
- 5.4 Extension du réseau tramway - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 5.5 Installation d'un point haut radio Tétra - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 5.6 Achat de bus urbains destinés au réseau de transport public de voyageurs dans le cadre du programme 2009-2011 - Lancement d'un appel d'offres ouvert européen**

- 5.7 Gare de Cagnes-sur-Mer - Convention relative au financement des études de projet et des travaux de réalisation - Avenant n° 2**
- 5.8 Fourniture, pose et dépose des abribus non publicitaires et maintenance préventive et curative - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 5.9 Réalisation de mesures de la qualité sur les services de transport communautaire - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 5.10 Mise en œuvre des révisions simplifiées et des modifications des plans locaux d'urbanisme et des plans d'occupation des sols - Lancement d'un marché**

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations sur ces dossiers ?

S'il n'y a pas d'observation, je les mets aux voix.

Les délibérations n° 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9 et 5.10, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

- 5.11 Commission locale du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du port de Nice - Désignation**

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de désigner trois titulaires et trois suppléants :

- en qualité de titulaires : Andrée ALZIARI-NEGRE, Alain PHILIP et Eric CIOTTI ;
- en qualité de suppléants : Florence BARALE, Bernard BAUDIN, Dominique ESTEVE-BAZZINI.

Pas d'autre candidature ?

M. ALLEMAND.- Je souhaite que l'opposition puisse siéger à cette commission locale.

M. LE PRESIDENT.- Je n'y vois pas d'inconvénient.

M. CIOTTI.- Je laisserai ma place à monsieur Patrick ALLEMAND si je suis élu ailleurs !

M. LE PRESIDENT.- Par anticipation de son élection, sans aucune arrogance, monsieur Eric CIOTTI avec toute sa générosité et toute sa noblesse, vous propose sa place comme membre titulaire, monsieur Patrick ALLEMAND.

M. ALLEMAND.- Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- C'est une éternelle reconnaissance que vous vaudrez à Eric Ciotti, bien évidemment, et vous aurez l'occasion de la lui témoigner dans d'autres circonstances importantes de la vie publique de ce département ! Merci par avance.

M. ALLEMAND.- Cela préfigure les futurs sièges qu'il me cédera !

M. CIOTTI.- On s'arrêtera là !

M. LE PRESIDENT.- Mais je ne doute pas que dans cette commission vous vous retrouverez dans une autre composition.

La délibération n° 5.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sont désignés pour siéger au sein de la commission locale du plan de sauvegarde et de mise en valeur du port de Nice :

Titulaires

- Andrée ALZIARI-NEGRE
- Alain PHILIP
- Patrick ALLEMAND

Suppléants

- Florence BARALE
- Bernard BAUDIN
- Dominique ESTEVE-BAZZINI

5.12 Octroi d'une subvention à l'association Eco Rand'eau pour la réalisation de l'ascension de l'Aconcagua

5.13 Acquisition et distribution de Pass transport à l'occasion de diverses manifestations et dans le cadre des actions du plan local pour l'insertion et l'emploi

Les délibérations n° 5.12 et 5.13, mise aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

5.14 Promotion de la pré-candidature de Nice Alpes Méditerranée aux jeux olympiques d'hiver 2018 - Contrat de partenariat avec la SARL Sainteloc dans le cadre du trophée Andros 2008/2009

M. LE PRESIDENT.- Cette délibération est retirée de l'ordre du jour, il n'y a donc pas de débat.

Le dossier suivant relève de la délégation du vice-président Antoine VERAN.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR ANTOINE VERAN,
VICE-PRESIDENT**

**10.1 Développement de la proximité - Mise en place d'un service
« Allo mairies » - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

La délibération n° 10.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HERVE PAUL,
VICE-PRESIDENT**

**13.1 Participation financière de la commune de Vence chemin de la
Billoire pour des travaux de défense incendie (opération
n° 116) - Retrait de la délibération n° 13.2 du bureau du
16 juin 2008**

M. LE PRESIDENT.- Cette délibération n° 13.1 conduit au retrait de la délibération n° 13.2 du bureau du 16 juin 2008.

La délibération n° 13.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**13.2 Participation financière de la commune de Vence chemin
Notre-Dame pour des travaux de défense incendie (opération
n° 121) - Retrait de la délibération n° 13.1 du bureau du 16 juin
2008**

M. LE PRESIDENT.- Cette délibération implique le retrait de la délibération n° 13.1 du même bureau du 16 juin 2008.

La délibération n° 13.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

13.3 Application du règlement du service de distribution d'eau potable

La délibération n° 13.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

13.4 Communes de Falicon chemin du Faliconnet (opération n° 55) et de Colomars chemin du Collet de Boréo (opération n° 371) - Travaux de renforcement du réseau d'eau potable communautaire - Lancement d'un appel d'offres ouvert

13.5 Communes de Castagniers chemin du Linguador (opération n° 303) et de La Trinité avenue Teuriet (opération n° 415) - Travaux de renouvellement et d'extension du réseau d'eau potable communautaire - Lancement d'un appel d'offres ouvert

13.6 Travaux d'étanchéité dans les bâtiments de la station d'épuration Haliotis - Lancement d'un appel d'offres ouvert

Les délibérations n° 13.4, 13.5 et 13.6, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,
VICE-PRESIDENTE**

15.1 Forum de l'emploi Nice Côte d'Azur 2009 - Demandes de subventions auprès des partenaires financeurs

15.2 Plan local pour l'insertion et l'emploi - Convention de partenariat avec le département des Alpes-Maritimes pour le cofinancement de six postes de référents en 2009

Les délibérations n° 15.1 et 15.2, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons maintenant cinq délibérations qui concernent le développement de l'habitat.

15.3 Développement de l'habitat - Attribution d'une subvention à la société anonyme Parloniam pour la réhabilitation de 95 logements 76 boulevard Pasteur à Nice - Affectation de l'autorisation de programme PLH 2008

15.4 Développement de l'habitat - Agrément et attribution d'une subvention à la société d'économie mixte de Vence pour l'acquisition-amélioration d'un logement en prêt locatif à usage social 37 route de Cagnes à Vence - Affectation de l'autorisation de programme PLH 2008

15.5 Développement de l'habitat - Agrément et attribution d'une subvention à la société d'habitat et logement des Alpes-Maritimes SOHLAM pour la réalisation d'un logement en acquisition-amélioration en prêt locatif aidé d'intégration « 11 rue Rouget de l'Isle » à Nice - Affectation de l'aide à la pierre et affectation de l'autorisation de programme PLH 2008

15.6 Développement de l'habitat - Agrément et attribution d'une subvention à la société d'habitat et logement des Alpes-Maritimes SOHLAM pour la réalisation d'un logement en acquisition-amélioration en prêt locatif aidé d'intégration « 6 ancien chemin de Saint-Pierre-de-Féric » à Nice - Affectation de l'aide à la pierre et affectation de l'autorisation de programme PLH 2008

15.7 Développement de l'habitat - Agrément à la société civile immobilière Les Terrasses de Sainte-Colombe pour la réalisation de 5 logements en prêt locatif social 43 chemin Sainte-Colombe à Cagnes-sur-Mer

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation sur ces dossiers, je les mets aux voix.

Les délibérations n° 15.3, 15.4, 15.5, 15.6 et 15.7, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons maintenant huit délibérations qui concernent des actions conduites dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de Nice désormais géré par la Communauté d'Agglomération.

15.8 Contrat urbain de cohésion sociale de Nice - Actions contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS) 2008-2009 - Financement

15.9 Contrat urbain de cohésion sociale de Nice - Actions de développement social tous secteurs

15.10 Contrat urbain de cohésion sociale de Nice - Actions de développement social à l'échelle de la ville

15.11 Contrat urbain de cohésion sociale de Nice - Actions écoles 2008-2009- Secteur centre ville

15.12 Contrat urbain de cohésion sociale de Nice - Actions écoles 2008-2009- Secteur Nice nord et de la Madeleine

15.13 Contrat urbain de cohésion sociale de Nice - Actions écoles 2008-2009- Zone d'éducation prioritaire Saint-Augustin

15.14 Contrat urbain de cohésion sociale de Nice - Actions écoles 2008-2009- Zone d'éducation prioritaire Pasteur - Bon Voyage

15.15 Contrat urbain de cohésion sociale de Nice - Actions écoles 2008-2009- Zone d'éducation prioritaire Ariane

M. LE PRESIDENT.- Je vous indique que pour les dossiers 15.8 à 15.15, les imputations budgétaires ont également été modifiées comme cela vous est indiqué sur le document qui vous a été distribué.

Je mets aux voix ces dossiers, sachant que pour le 15.9 madame ESTROSI-SASSONE et moi-même, administrateurs du centre communal d'action sociale de Nice, ne prenons pas part au vote.

La délibération n° 15.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 15.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame ESTROSI-SASSONE et monsieur Christian ESTROSI, administrateurs du centre communal d'action sociale de Nice, ne prennent pas part au vote.

Les délibérations n° 15.10, 15.11, 15.12, 15.13, 15.14 et 15.15, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**15.16 Contrat urbain de cohésion sociale de Saint-Laurent-du-Var -
Approbation des financements accordés par les partenaires
signataires**

M. LE PRESIDENT.- Je vous précise que monsieur Henri REVEL, président du centre communal d'action sociale de Saint-Laurent-du-Var, ne participe pas au vote.

Pour ce dossier, les imputations budgétaires ont également fait l'objet d'une modification.

La délibération n° 15.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Henri REVEL, président du centre communal d'action sociale de Saint-Laurent-du-Var, ne prend pas part au vote.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons ainsi terminé l'examen de l'ordre du jour, si personne ne demande la parole ? Personne ne la demande.

Je veux excuser les maires qui n'étaient pas là ce matin parce qu'ils sont au congrès des maires, là où d'autres sont rentrés pour assister à notre bureau communautaire. Je lève la séance et je vous donne rendez-vous pour la prochaine réunion du bureau en janvier 2009.

Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 15

☆☆☆